

**S O C I É T É E N C O M M A N D I T E D E
R E S S O U R C E S C M P 2 0 1 1 I I**

Rapport semestriel

30 juin 2011

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant sans frais le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à www.cmpfunds.ca ou celui de SEDAR à www.sedar.com ou, encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Valeurs mobilières Dundee ltée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 20^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

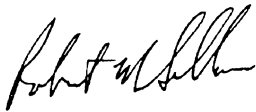
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Valeurs mobilières Dundee ltée, en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») de la société en commandite, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Société CMP 2011, en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le conseil d'administration du commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales conventions comptables que le gestionnaire juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration du commandité a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au conseil d'administration du gestionnaire. Il incombe au conseil d'administration du gestionnaire d'examiner les états financiers et de recommander leur approbation au conseil d'administration du commandité, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur externe de la société en commandite, nommé par les commanditaires. L'auditeur externe n'a pas examiné ces états financiers. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, l'auditeur externe doit, s'il n'a pas examiné les états financiers de la société en commandite, l'indiquer comme tel.



ROBERT M. SELLARS
Vice-président directeur, chef de l'exploitation et chef des finances
Valeurs mobilières Dundee ltée

Le 9 août 2011

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditatives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Le commandité de la société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu adéquat puissent se prévaloir des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et puissent avoir droit à certains crédits d'impôt à l'investissement déductibles de l'impôt exigible. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditatives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditatives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus simplifié.

Résultats¹⁾

Pour la période comprise entre la date d'établissement de la société en commandite, le 3 juin 2011, et le 30 juin 2011 (la « période »), les parts de la société en commandite ont dégagé un rendement de moins 11,1 %. Ce rendement ne comprend pas les déductions et crédits d'impôt dont ont bénéficié les commanditaires par l'achat d'actions accréditatives de sociétés du secteur des ressources. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais et charges pour chaque série, contrairement à ceux de l'indice de référence qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général de la société en commandite, a été de moins 1,3 %. Le S&P/TSX est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie, qui comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement de la société en commandite par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Le rendement de la société en commandite a été inférieur à celui de l'indice de référence général principalement en raison des frais d'émission liés à son premier appel public à l'épargne et aux primes versées sur l'achat des actions accréditatives pour le portefeuille. Afin de bénéficier des généreuses déductions fiscales offertes par le

programme d'actions accréditatives, beaucoup des titres acquis pour la société en commandite ont été achetés à prime par rapport à leur cours de marché, faisant diminuer la valeur générale de la société en commandite, les actions étant réévaluées à leur valeur de négociation courante.

L'aversion au risque s'est généralisée au deuxième trimestre de 2011, contrastant fortement avec les rendements nettement positifs enregistrés sur les marchés des actions canadiens au premier trimestre de 2011. De nombreux événements défavorables ont freiné un secteur des ressources déprimé et dissuadé les investisseurs à s'y engager : la faiblesse de la reprise économique mondiale, les bouleversements politiques dans des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le tremblement de terre au Japon et le fiasco des réacteurs nucléaires, la fin en juin de la deuxième série d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine et les craintes d'une contagion des problèmes de crédit en Europe en raison d'un éventuel défaut de paiement de la Grèce.

La correction intervenue sur les marchés canadiens des actions a donné l'occasion au commandité d'investir une partie du produit tiré du premier appel public à l'épargne dans des titres de sociétés de ressources à des multiples plus favorables. Les niveaux bruts de trésorerie sont demeurés élevés à près de 90 %, car la période d'activité de la société en commandite a été raccourcie : le premier appel public à l'épargne pour ses parts ayant pris fin le 22 juin, il ne restait qu'une semaine à la société en commandite pour ses activités.

Au 30 juin 2011, la valeur liquidative de la société en commandite s'est établie à environ 41,1 M\$, en baisse de 11,1 % par rapport au produit brut de 46,2 M\$ du premier appel public à l'épargne. Cette baisse est attribuable aux frais d'émission d'approximativement 3,8 M\$ et au rendement des placements d'environ moins 1,3 M\$. Le rendement des placements de la société en commandite varie en fonction des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison de l'activité du portefeuille. Les résultats de l'exercice précédent ne sont pas disponibles aux fins de comparaison, la société en commandite n'ayant commencé ses activités qu'au cours de l'exercice actuel.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 9 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2011 se sont établis respectivement à 3 787 000 \$ et à 2 974 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2011, le taux d'intérêt moyen pratiqué sur le solde impayé était de 2,5 %.

Au 30 juin 2011, l'emprunt contracté était une facilité de crédit d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 3 787 000 \$, soit 9,3 % de l'actif net.

L'intérêt versé sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire est reporté et amorti jusqu'à l'échéance de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2011, la société en

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative »), laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR (« actif net »).

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

commandite a enregistré une charge d'intérêts de 16 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

Événements récents

Changement de gestionnaire

Le 1^{er} février 2011, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'opération Patrimoine Dundee par l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia est devenue la société mère de Goodman & Company, Conseil en placements Itée (« GCCPL »).

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et toutes les sociétés en commandite a été cédée à Valeurs mobilières Dundee Itée (le « gestionnaire »), aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee Itée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee Itée agit à titre de gestionnaire de toutes les sociétés en commandite depuis le 28 janvier 2011.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee inc. s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme d'actions de Marchés financiers Dundee, société mère de Valeurs mobilières Dundee Itée, qu'elle a distribuées à ses actionnaires. Avant cette distribution, certaines entreprises exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee et GCCPL ont été transférées à Valeurs mobilières Dundee Itée par transfert d'actifs le 28 janvier 2011. Valeurs mobilières Dundee Itée continue d'offrir des services à la société en commandite tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Valeurs mobilières Dundee Itée par la société en commandite des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continueront d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Le 1^{er} janvier 2011, conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront à la société en commandite pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite auront trait à un supplément d'informations et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des parts de la société en commandite (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.

Taxe de vente harmonisée

Le 1^{er} juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées à la société en commandite étant désormais assujettis à cette taxe.

Opérations entre apparentés

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations entre apparentés :

Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 7,00 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Valeurs mobilières Dundee Itée a reçu environ 273 000 \$ de ces honoraires.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 72 000 \$.

Charges liées aux activités et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne de la société en commandite. Ces charges sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts. En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire 26 000 \$ au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date du versement de la prime. La prime

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Itée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2011, aucune prime de rendement n'était payable par la société en commandite.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (le « premier CEI ») a été nommé par GCCPL et est entré en fonction en 2007. À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee le 1^{er} février 2011, le premier CEI a été dissous conformément aux exigences du Règlement 81-107 et le gestionnaire a nommé un nouveau comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du premier CEI et du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du premier CEI et du CEI et les frais d'assurance sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2011, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le premier CEI et le CEI ont donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à Corporation de valeurs mobilières Dundee et à Valeurs mobilières Dundee Itée pour

l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);

- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »), sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec Corporation de valeurs mobilières Dundee ou Valeurs mobilières Dundee Itée pour le compte de la société en commandite.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite n'a pas suivi une directive permanente du premier CEI ou du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Actif net par part de la société en commandite¹⁾

(début des activités le 3 juin 2011)

	30 juin 2011
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(82,00)
Actif net au début de la période¹⁾²⁾	918,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	
Revenu total	0,48 \$
Total des charges	(3,07)
Gain (perte) réalisé pour la période	—
Gain (perte) non réalisé pour la période	(38,79)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités²⁾	(41,38)\$
Distributions aux porteurs de parts	
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	— \$
Dividendes	—
Gain (perte) net réalisé sur les placements	—
Remboursement de capital	—
Total des distributions annuelles²⁾	— \$
Actif net à la fin de la période¹⁾²⁾	881,94 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	41 057 \$
Nombre de parts en circulation	46 173
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	14,93 % *
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	14,93 % *
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	s.o.
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	s.o.
Valeur liquidative par part⁶⁾	889,20 \$

* Annualisé, sauf les coûts d'émission inclus dans le RFG au 30 juin 2011, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

1) Ces chiffres sont tirés des états financiers audités (annuels) et non audités (semestriels) de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2011 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Ce ratio peut varier en raison des fluctuations de la valeur liquidative moyenne et de la variation des charges payables par la société en commandite pour le deuxième semestre de l'exercice, et différer de façon importante du dernier RFG de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2011. Le RFG annualisé au 30 juin 2011 (année d'établissement) tient compte des frais d'émission comprenant les frais liés au placement de 554 000 \$ et les honoraires des agents d'environ 3,2 M\$, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles et, par conséquent, ne sont pas annualisés. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information :

(en %)	30 juin 2011
RFG, compte non tenu des frais d'émission	4,46
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	4,01

4) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.

5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.

6) Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations

	Total (en milliers de \$)	Par part (en \$)
Valeur liquidative aux fins des opérations (valeur liquidative)	41 057	889,20
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	(335)	(7,26)
Actif net selon les PCGR (actif net)	40 722	881,94

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois. Les frais de gestion engagés par la société en commandite ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

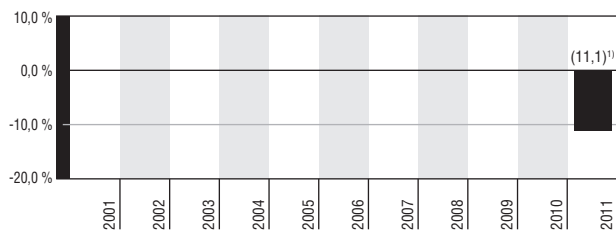
Rendement passé

Les rendements passés de la société en commandite sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte de charges optionnelles qui auraient réduit le rendement.

Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel de la société en commandite et la variation du rendement d'une année à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement détenu au premier jour de chaque exercice.

(exercices clos les 31 décembre)



1) Depuis la date d'établissement jusqu'au 30 juin 2011.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.cmpfunds.ca dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice de la société en commandite, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	90,7
Canada	20,7

PAR SECTEUR ¹⁾²⁾	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	90,7
Or et métaux précieux	8,9
Métaux et mines diversifiés	8,7
Énergie (autres) [^]	2,0
Énergie	1,1

PAR CATÉGORIE D'ACTIF	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	90,7
Actions	20,7
Autres éléments d'actif net (de passif)	(11,4)

25 PRINCIPAUX TITRES ^{***}	Pourcentage de la valeur liquidative totale [†]
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	90,7
Corporation Minière Osisko, à droit de vote restreint	5,8
Hathor Exploration Limited, droit de vote restreint	5,3
Bravo Gold Corp., parts à droit de vote restreint	3,1
Cantex Mine Development Corp., à droit de vote restreint	2,3
Strateco Resources Inc., à droit de vote restreint	2,0
Murgor Resources Inc., à droit de vote restreint	1,2
Birch Lake Energy Inc., parts à droit de vote restreint	0,6
Expand Energy Corporation, à droit de vote restreint	0,4

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

2) Compte non tenu des obligations, des débiteures et des actions privilégiées.

† Valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

[^] La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

^{***} La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements de la société en commandite soient présentés; toutefois, la société en commandite détient actuellement moins de 25 placements.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, et d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement de la société en commandite.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non audité)

30 juin 2011

	Valeur nominale (en milliers)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS (20,0 %)			
Métaux et mines diversifiés (8,3 %)			
Cantex Mine Development Corp., à droit de vote restreint	12 400 000	806 \$	806 \$
Hathor Exploration Limited, droit de vote restreint	800 000	2 400	2 152
Murgor Resources Inc., à droit de vote restreint	3 226 000	500	419
		3 706	3 377
Énergie (1,1 %)			
Birch Lake Energy Inc., parts à droit de vote restreint	1 316 000	263	263
Expand Energy Corporation, à droit de vote restreint*	167 100	175	175
		438	438
Énergie (autres) (2,0 %)			
Strateco Resources Inc., à droit de vote restreint	1 743 000	1 220	819
Or et métaux précieux (8,6 %)			
Bravo Gold Corp., parts à droit de vote restreint	12 308 000	1 600	1 169
Corporation Minière Osisko, à droit de vote restreint	157 000	2 748	2 349
		4 348	3 518
COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (20,0 %)		9 712	8 152
COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)		–	–
TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (20,0 %)		9 712	8 152
EMPRUNT (–9,3 %) (note 3)		(3 787)	(3 787)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) (91,4 %)			
Dollars canadiens		10 347	10 347
Devises		–	–
Placements à court terme			
Banque de Montréal, dépôt à terme, 1,00 %, 14 juill. 2011	12 101	12 101	12 101
La Banque de Nouvelle-Écosse, dépôt à terme, 0,95 %, 4 juill. 2011	14 791	14 791	14 791
		37 239	37 239
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (–2,1 %)		(882)	(882)
ACTIF NET (100,0 %)		42 282 \$	40 722 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (non audité)

30 juin 2011

Gestion des risques

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 afférente aux états financiers pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille regroupe les titres détenus par la société en commandite par catégorie d'actifs, par pays et par segment de marché. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placement conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation contractée avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. La société en commandite atténue le risque de crédit lié aux instruments de créance en investissant principalement dans des instruments notés émis par des contreparties autorisées. Les notations sont examinées régulièrement par le gestionnaire. Lorsque la notation d'un titre en portefeuille tombe sous le seuil approuvé, le gestionnaire prend les mesures appropriées.

Au 30 juin 2011, la société en commandite avait investi dans des instruments de créance ayant les notations suivantes :

Notations*	Pourcentage de l'actif net
	30 juin 2011
AA-	36,3
A+	29,7
Total	66,0

* Trésorerie non comprise.

Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2011.

Date d'échéance*	Juste valeur (en milliers)
	30 juin 2011
3 mois ou moins	30 679 \$
Entre 3 mois et 1 an	—
Entre 1 an et 5 ans	—
Plus de 5 ans	—
Total	30 679 \$

* La date d'échéance ou la date de rajustement de l'intérêt, selon la première des occurrences. Trésorerie et découverts non compris.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 307 000 \$. Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité puisque les composantes du portefeuille de la société en commandite diffèrent de celles du marché, et l'écart peut être important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 30 juin 2011, une tranche d'environ 20 % de l'actif net de la société en commandite était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 408 000 \$. Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite) (non audité)

30 juin 2011

Risque de change

Au 30 juin 2011, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Instruments financiers

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers de la société en commandite (« instruments financiers ») au 30 juin 2011. De plus amples renseignements concernant les informations à fournir sont présentés à la note 8 afférente aux états financiers.

(en milliers)	30 juin 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	7 977 \$	– \$	175 \$	8 152 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Obligations et débiteures	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Bons de souscription	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–
Total des placements	7 977	–	175	8 152
Placements à court terme	–	26 892	–	26 892
Actifs dérivés	–	–	–	–
Passifs dérivés	–	–	–	–
Total des instruments financiers	7 977 \$	26 892 \$	175 \$	35 044 \$

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué pendant la période close le 30 juin 2011.

Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2011.

(en milliers)	30 juin 2011		
	Actions	Autres	Total
Début de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	175	–	175
Ventes	–	–	–
Transferts vers le niveau 3	–	–	–
Transferts à partir du niveau 3	–	–	–
Gains nets réalisés (pertes)	–	–	–
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée*	–	–	–
Fin de la période	175 \$	– \$	175 \$

* La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des instruments financiers de niveau 3 détenus au 30 juin 2011 était de néant.

Les gains (pertes) nets réalisés du tableau ci-dessus sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état des résultats. La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée est liée aux instruments financiers détenus par la société en commandite au 30 juin 2011 et est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats.

Si les données non observables importantes utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 9 000 \$.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

ÉTAT DE L'ACTIF NET (non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

	30 juin 2011
Actif	
Placements, à la juste valeur*	8 152 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 239
Montant à recevoir pour les placements vendus	–
Intérêts, dividendes et autres éléments courus (note 3)	11
	45 402
Passif	
Découvert bancaire	–
Emprunt (note 3)	3 787
Montant à payer pour les placements achetés	263
Frais de gestion à payer	72
Frais d'émission à payer	523
Primes de rendement à payer	–
Charges à payer	35
	4 680
Actif net représentant les capitaux propres (note 5)	40 722 \$
Capitaux propres	42 387
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) (note 5)	(1 665)
	40 722 \$
*Placements, au coût moyen	9 712 \$
Nombre de parts en circulation (note 5)	46 173
Actif net par part (note 2)	881,94 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS (non audité)

Pour la période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	30 juin 2011
Revenu de placement	
Intérêts	19 \$
Dividendes	–
Retenue d'impôts étrangers	–
	19
Charges (note 4)	
Frais de gestion	72
Primes de rendement	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1
Frais d'information aux porteurs de parts	2
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	28
Droits de garde et frais bancaires	1
Honoraires d'audit	3
Frais juridiques	–
Droits de dépôt	1
Charge d'intérêts (note 3)	16
Coûts de transaction (note 2)	–
	124
Revenu (perte) net de placement	(105)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements	
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	–
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	–
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(1 560)
	(1 560)
Gain (perte) net sur les placements	(1 560)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 665)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part (note 2)	(41,38)\$

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (non audité)

Pour la période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2011
Actif net au début de la période	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 665)
Opérations des commanditaires	
Produit de l'émission	46 173
Frais d'émission	(3 786)
Paiements liés aux rachats	-
	42 387
Augmentation (diminution) de l'actif net	40 722
Actif net à la fin de la période	40 722 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour la période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Revenu (perte) net de placement	(105)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments courus	(11)
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	630
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	-
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés (Achat de placements)	263 (9 712)
Produit de la vente de placements	-
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	(8 935)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission	46 173
Frais d'émission	(3 786)
Augmentation (diminution) de l'emprunt	3 787
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	46 174
Flux de trésorerie de la période, montant net	37 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	37 239 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Intérêts payés	16 \$
----------------	-------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

Trésorerie (découvert bancaire)	10 347 \$
Placements à court terme	26 892
	37 239 \$

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2011 II (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. Elle a commencé ses activités le 3 juin 2011.

Société CMP 2011 II (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite, tel qu'il est indiqué dans le contrat de société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite.

b) Changement de gestionnaire

Le 1^{er} février 2011, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'opération Patrimoine Dundee par l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia est devenue la société mère de Goodman & Company, Conseil en placements Ltée (« GCCPL »).

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et toutes les sociétés en commandite a été cédée à Valeurs mobilières Dundee Ltée (le « gestionnaire »), aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee Ltée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee Ltée agit à titre de gestionnaire de toutes les sociétés en commandite depuis le 28 janvier 2011.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee inc. s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme d'actions de Marchés financiers Dundee, société mère de Valeurs mobilières Dundee Ltée, qu'elle a distribuées à ses actionnaires. Avant cette distribution, certaines entreprises exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee et GCCPL ont été transférées à Valeurs mobilières Dundee Ltée par transfert d'actifs le 28 janvier 2011. Valeurs mobilières Dundee Ltée continue d'offrir des services à la société en commandite tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Valeurs mobilières Dundee Ltée par la société en commandite des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continueront d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

c) Dates de présentation de l'information financière semestrielle

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 30 juin 2011. L'état de l'actif net est arrêté au 30 juin 2011. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 3 juin 2011, date de début des activités, et le 30 juin 2011. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

d) Déontologie

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés du gestionnaire (les « salariés ») sont assujettis à son manuel de conformité (le « Manuel ») et tous les salariés qui travaillent dans le secteur des fonds d'investissement doivent aussi se conformer au supplément relatif aux fonds d'investissement (le « Supplément »). Le Manuel régit toutes les activités du gestionnaire à titre de courtier en valeurs et assure la conformité aux exigences réglementaires de l'OCRCVM, tandis que le Supplément contient des procédures et des mesures de protection additionnelles visant à veiller aux intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite, et régit par conséquent les activités liées aux fonds d'investissement. Le Manuel et le Supplément ont été lus et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et le Supplément a été lu et approuvé par le comité d'examen indépendant de la société en commandite. Le Manuel comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer et le Supplément contient des restrictions supplémentaires sur les opérations auxquelles les salariés qui travaillent dans les fonds d'investissement doivent se soumettre.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation

Les états financiers de la société en commandite sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales conventions comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, de même que sur les produits et les charges pour la période. Ces estimations sont

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

faites en fonction de l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

Un des points clés d'estimation pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs est la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements de la société en commandite sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur plutôt que sur le cours de clôture.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être établie au dernier cours acheteur au lieu du cours de clôture ou au dernier cours vendeur comme l'exige le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 6 afférente aux états financiers présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part.

La juste valeur des placements de la société en commandite à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.
Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation.
La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis du gestionnaire, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire.
- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu.
- iii) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
- iv) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- v) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi chaque jour ouvré de la Bourse de Toronto (une « date d'évaluation »). En vertu de la politique d'évaluation de la société en commandite, lorsque les taux de change établis à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi pour une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h pour cette date d'évaluation.
- vi) Conformément à l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », le gestionnaire a examiné sa méthode d'évaluation des actifs et des passifs et il est d'avis que la juste valeur attribuée aux actifs financiers et aux passifs financiers dans les présents états financiers tient compte des niveaux appropriés de risque de crédit.

c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement qui comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans l'état des résultats au poste « Coûts de transaction ».

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours et de découverts bancaires, s'il y a lieu.

g) Constatation des revenus

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Les distributions provenant de fiducies de placement sont comptabilisées à titre de revenu, de gain en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, le classement réel peut être différent. Lorsqu'elles sont traitées comme un remboursement de capital aux fins de l'impôt sur le revenu, les distributions sont portées en diminution du coût moyen des parts des fiducies de placement sous-jacentes dans l'état des titres en portefeuille.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

h) Conversion de devises

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements sont compris respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » de l'état des résultats. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs monétaires autres que les placements libellés en devises sont compris au poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net » de l'état des résultats.

i) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative de la société en commandite par le nombre de parts en circulation.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

k) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite. Le revenu net est établi selon les PCGR.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

2. Sommaire des principales méthodes comptables et mode de présentation (suite)

l) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

3. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 9 % du produit brut obtenu à son établissement. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2011 se sont établis respectivement à 3 787 000 \$ et à 2 974 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2011, le taux d'intérêt moyen pratiqué sur le solde impayé était de 2,5 %.

Au 30 juin 2011, l'emprunt contracté était une facilité de crédit d'acceptation bancaire de 90 jours d'une valeur nominale de 3 787 000 \$, soit 9,3 % de l'actif net.

L'intérêt versé sur le prélèvement ou le renouvellement de l'acceptation bancaire est reporté et amorti jusqu'à l'échéance de l'acceptation bancaire. La partie non amortie des intérêts reportés est inscrite au poste « Intérêts, dividendes et autres éléments courus » de l'état de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2011, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts de 16 000 \$ relativement à l'acceptation bancaire.

4. Charges et opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 72 000 \$.

b) Primes de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date du versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La date de la prime de rendement correspond à la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à la Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Itée ou à celle du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite si celle-ci survient avant. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2011, aucune prime de rendement n'était payable par la société en commandite.

c) Charges liées aux activités et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Ces charges sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts.

En outre, la société en commandite a payé au gestionnaire 26 000 \$ au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

d) Commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées au cours de la période se sont élevées à néant. Aucune de ces commissions n'a été versée au gestionnaire. Il est à noter que toutes les commissions de courtage payées avant le 28 janvier 2011 ont été payées à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de GCCPL, qui gérait les affaires du gestionnaire. Des rabais de courtage sur titres gérés de néant sont également pris en compte dans le total des commissions. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'opération réalisée entre Corporation de valeurs mobilières Dundee et Valeurs mobilières Dundee Itée, voir la note 1.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

e) Taxe de vente harmonisée

Le 1^{er} juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées à la société en commandite étant désormais assujettis à cette taxe.

f) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titre, la société en commandite investit dans des actions accréditives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Valeurs mobilières Dundee Itée et Corporation de valeurs mobilières Dundee. Les commissions sur les actions accréditives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, Valeurs mobilières Dundee Itée et les autres placeurs pour compte peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditives à la société en commandite.

g) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé aux placeurs pour compte des honoraires de 7,00 % pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements. Valeurs mobilières Dundee Itée a reçu environ 365 000 \$ de ces honoraires.

h) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (le « premier CEI ») a été nommé par GCCPL et est entré en fonction en 2007. À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee le 1^{er} février 2011, le premier CEI a été dissous conformément aux exigences du Règlement 81-107 et le gestionnaire a nommé un nouveau comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du premier CEI et du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et aux autres services-conseils, les honoraires juridiques et les autres frais engagés par les membres du premier CEI et du CEI et les frais d'assurance sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2011, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le premier CEI et le CEI ont donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à Corporation de valeurs mobilières Dundee et à Valeurs mobilières Dundee Itée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »), sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec Corporation de valeurs mobilières Dundee ou Valeurs mobilières Dundee Itée pour le compte de la société en commandite.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite n'a pas suivi une directive permanente du premier CEI ou du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

5. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

5. Capitaux propres (suite)

ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2013, son actif à Portefeuilles gérés Dynamique Itée en échange d'actions rachetables de la Catégorie de ressources PGD. Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions de la Catégorie de ressources PGD.

Toutes les parts de la société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Le 3 juin 2011, 36 267 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du placement initial et le 21 juin 2011, 9 905 parts de société en commandite ont été émises dans le cadre du second placement et à la clôture finale. En outre, une part de société en commandite a été émise au commandité à la date d'établissement de la société en commandite.

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts de la société en commandite en circulation et les variations des bénéfices non répartis (déficit cumulé).

Parts de la société en commandite en circulation	30 juin 2011
Début de la période	–
Souscriptions	46 173
Réinvestissements	–
Rachats	–
Fin de la période	46 173

Bénéfices non répartis (déficit cumulé) (en milliers)	30 juin 2011
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) au début de la période	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(1 665)
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) à la fin de la période	(1 665)\$

6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR par part et la valeur liquidative aux fins des opérations par part est décrite à la note 2 ci-dessus.

	30 juin 2011
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	889,20 \$
Actif net selon les PCGR, par part	881,94 \$

7. Gestion des risques

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de titres de la société en commandite en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers, et l'écart peut être important.

Le gestionnaire maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées régulièrement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen des Fonds tous les trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation contractée avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. L'exposition au risque de crédit est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débetures). Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement de la société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

7. Gestion des risques (suite)

reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Par conséquent, pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débetures). Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées au risque de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

8. Instruments financiers

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que soit présentée l'information concernant les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. La société en commandite utilise les données indiquées ci-après dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour calculer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires, ainsi que les données observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables ou ajustées pour tenir compte de facteurs liés à la juste valeur. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de première qualité et certaines actions cotées. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

Société en commandite de ressources CMP 2011 II

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non audité)

Périodes indiquées à la note 1

8. Instruments financiers (suite)

Transferts entre les niveaux

Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié de façon active et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le chapitre 3862 exige également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3.

Les informations relatives à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, aux transferts entre les niveaux et au rapprochement des instruments financiers du niveau 3 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille.

9. Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Le 1^{er} janvier 2011, conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ont été remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront à la société en commandite pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite auront trait à un supplément d'informations et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des parts de la société en commandite (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.



**Agent des transferts
et agent des registres**

Société de fiducie Computershare du Canada

100, avenue University
Tour nord, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

CMP Management

Valeurs mobilières Dundee Itée

Dundee Place
1, rue Adelaide E., 20^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2V9

Service à la clientèle

Tél. : 1-800-268-8186
www.cmpfunds.ca